

Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques

Section d'Ille-et-Vilaine

COMPTE RENDU DE CAP A DU 18 JUIN 2012

L'ordre du jour du jour portait

- approbation de Procès verbal de la CAPL du 5 janvier 2012
- approbation du Procès verbal de la CAPL du 9 juin 2011
- adoption du nouveau règlement intérieur
- Examen des demandes de révision de notation des agents de catégorie A

En préambule à l'examen des recours en notation, la direction a indiqué qu'il n'y avait pas de suspension concernant la mise en place du jour de carence et que les premiers prélèvements interviendraient en juin.

Concernant la réforme du système de Notation prévue en 2013, la direction a fait savoir qu'aucune nouvelle circulaire n'étant pour l'instant sortie.

Les procès verbaux de la CAPL du 5 janvier 2012 et 9 juin 2011 ont été adoptés à l'unanimité.

REGLEMENT INTERIEUR DES CAP LOCALES

L'adoption du règlement intérieur a fait débat.

La direction locale a pourtant précisé qu'aucune modification n'a été apportée au règlement intérieur de la DRFIP 35 par rapport à la mouture nationale

Résultats des votes :

l'administration a voté pour

La CFDT, le SNUI, FO et la CGT se sont abstenus.

RECOURS EN NOTATION

Trois dossiers ont fait l'objet d'un appel en notation : 2 dossiers concernant le filière fiscale et un dossier concernant la filière gestion publique.

La direction a indiqué qu'elle ne disposait que d'une enveloppe de crédit de 2 fois 0.02 points qui pouvait être alloués à la filière fiscale.

Une réserve de crédit de 0,02 points était destinée aux agents d'échelon terminal. Cela ne concernait aucun dossier en recours.

Il n'y avait pas d'enveloppe pour les dossiers de la filière Gestion Publique. Le dossier de la filière Gestion publique pouvait éventuellement être orienté en CAP Nationale.

Un dossier de la Filière fiscale a obtenu une bonification de 0,02 points.

L'autre dossier de la filière fiscale n'a eu aucune bonification.

La direction n'a pas jugé opportun d'orienter la dossier de la filière GP en CAP Nationale.

L'ensemble des Organisations syndicales a voté contre la non-attribution de bonifications de 0,06 à destination des inspecteurs concernés.

En effet, il s'agissait pour l'essentiel d'inspecteurs chevronnés aux qualités professionnelles indéniables mais qui pour des raisons de contingentement, ne pouvaient cette année là bénéficier de bonification.

MUTATIONS

La Direction nous a communiqué le calendrier des CAP de mutations pour le 1er septembre

CAPL A le 10 juillet

CAPL C le 12 juillet

CAPL B le 13 juillet

FO dénonce qu'elles se tiennent toujours si tard en période de congés des agents postulant à la mutation, du personnel du service ressources humaines et des représentants syndicaux.

Pour préparer au mieux ces CAP, FO a demandé la communication de la situation des effectifs des services. La Direction a répondu que c'est impossible, la fusion des fichiers informatiques des deux filières n'étant pas finalisée. Il ne nous sera communiqué que la liste des postes vacants.

Pour toutes questions sur les mutations, tableaux d'avancement et recours en notation, contactez les élus FO aux CAP: Fabrice MOUNIR, Patrick LE DINAHET ou la permanence FO (coordonnées ci-dessous)

BULLETIN D'ADHESION

SYNDICAT NOM------FO-DGFIP GRADE-------

DRFIP 35 AFFECTATION-----

Tel 02 99 29 23 26

Courriel: fo.drfip35@drfip.finances.gouv.fr

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FO-DGFIP

Fait à------ le------- le------

(Signature)

66% de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu.